

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 Septembre 2015

Date de convocation : Le 16 septembre 2015  
Date d'affichage : Le 29 septembre 2015  
Nombre de conseillers : En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

L'an deux Mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Monsieur Laurent SOMON, Madame Elisabeth ETEVE, Monsieur Didier PATTE , Monsieur Guy LARGY, Madame Christelle LECLERCQ, Monsieur Frédéric POIGNANT, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame Virginie DECAUDIN, Madame Céline NOWACZYK, Madame Audrey SUROWIEC formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame Virginie RANSON donne pouvoir à Madame Christelle LECLERCQ  
Monsieur Hervé LOEUILLET donne pouvoir à Monsieur Didier PATTE  
Monsieur Claude HEMON donne pouvoir à Monsieur Guy LARGY  
Madame Maria-Hélène PAULINO donne pouvoir à Madame Audrey SUROWIEC

Madame Céline NOWACZYK a été élue secrétaire de séance.

\* \* \*

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Il demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter un sujet à l'ordre du jour concernant la conclusion d'un contrat de suivi de la délégation de service public assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette sollicitation à l'unanimité.

### Présentation du rapport du délégataire du service assainissement pour l'année 2014

Le Maire accueille Mme Alice MAILLARD, qui représente la société VEOLIA et présente le rapport du délégataire du service assainissement. Mme ETEVE relève une grosse différence de charges de personnel qui passe de 19 659 à 30 144€. Mme MAILLARD ne sachant pas l'expliquer, la question sera posée à M. PLANAGE, directeur des relations avec les collectivités chez VEOLIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité mais observe une réserve sur ce calcul.

### Approbation du contrat d'entretien du dispositif des eaux usées

Le Maire informe l'assemblée que l'entretien du dispositif des eaux usées faisait l'objet d'un autre contrat que celui de la délégation de service public. Cet entretien présente un coût de 3 619.00€ pour le premier semestre de l'année 2015. Le contrat ayant pris fin au 31 décembre 2014, le Conseil municipal autorise le Maire à régler la somme correspondant à cet entretien jusqu'au 30 juin 2015.

Les bassins n'étant plus utilisés qu'occasionnellement après la mise en service de la nouvelle station, cette prestation ne sera pas renouvelée. Vote pour à l'unanimité.

### Dépollution de la station

Le Maire demande à Mme MAILLARD de bien vouloir expliquer à l'assemblée le contenu du devis de dépollution de la station qui s'élève à 20 595.00€H.T dont la plus grosse part revient au poste de dépense relatif à la vidange. Le Maire souhaite savoir s'il ne serait pas possible d'évacuer les résidus de l'ancienne station vers la nouvelle. Mme MAILLARD répond que la couche de sable et de déchets sera trop importante pour pouvoir se passer d'une évacuation en centre d'enfouissement ce qui justifie le coût.

Après en avoir délibéré, compte tenu du coût estimé et de l'unique devis en sa possession, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette dépense.

Le Maire remercie Mme MAILLARD de ses explications et la raccompagne.

### Choix du prestataire pour diagnostic amiante et plomb

Le Maire présente à l'assemblée les propositions recueillies pour réaliser le diagnostic amiante et plomb des ouvrages de l'ancienne station. APAVE présente un devis qui s'élève à 2 600.00€H.T et SOCOTEC à 2 165.00€H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de la société SOCOTEC.

### Programme prévisionnel d'épandage des boues

Le Maire donne la parole à M. Didier PATTE qui présente une synthèse du programme prévisionnel d'épandage des boues pour l'année 2015. Il reste un seul épandage à réaliser avant la mise en service de la nouvelle station.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le programme prévisionnel d'épandage des boues 2015.

### Bilan de la station d'épuration

Le Maire rappelle à l'assemblée que le suivi du chantier des travaux de la station est effectué par MM. Didier PATTE, Guy LARGY et Claude HEMON. Ce dernier a réalisé un reportage photos depuis le début des travaux. Ils ont observé des ruissellements importants lors de fortes pluies ou d'orage. Un courrier sera adressé au maître d'œuvre, la société VERDI, afin qu'il nous propose une solution pérenne pour y remédier et qui ne mette pas péril en le fonctionnement de la future station.

Le chantier présente actuellement quinze jours de retard mais qui seront rattrapés.

### Suivi du contrat de délégation du service public assainissement

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE qui présente une proposition de contrat de suivi de la délégation de service public assainissement par la société VERDI. Ce contrat d'assistance a pour but d'exercer un contre-pouvoir face à VEOLIA qui n'apporte pas toutes les réponses aux questions posées. Ce cabinet a réalisé l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public et connaît donc bien le contrat. La proposition financière présente une base de 1 925.00€H.T comprenant l'analyse du rapport et sa présentation en conseil municipal et une option à 2 600.00€H.T portant sur l'organisation de réunions et une assistance technique et juridique. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la signature du contrat de base à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à l'unanimité.

### **Rapport d'activités de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS**

Le Maire présente le rapport d'activités de la communauté de communes du BERNAVILLOIS qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **Approbation du schéma de mutualisation de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS**

Le Maire présente le projet de schéma de mutualisation élaboré par la Communauté de communes du BERNAVILLOIS rendu obligatoire par trois lois successives et dont les dispositions permettront d'endiguer les baisses de dotations grâce au coefficient de mutualisation dégagé. Le schéma doit être approuvé avant le 31 décembre 2015. Il répond à trois objectifs : poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire, améliorer le service rendu à la population et permettre aux communes qui le souhaitent de bénéficier d'une expertise technique et administrative. Le moyen d'y parvenir est la création d'un service commun affaires générales et technique entre la Communauté de communes et les communes qui la composent selon un calendrier pré établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le schéma de mutualisation présenté et se déclare favorable à l'unanimité à la création du service commun affaires générales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et du service technique commun à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

### **Indemnité du percepteur**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'indemnité du percepteur s'élève à 491.30€ brut pour l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le paiement de cette indemnité à l'unanimité.

### **Achat d'une licence IV**

Le Maire expose à l'assemblée que M. et Mme DELACOURT, gérants du Bar des Amis, vendent leur licence IV pour 4 000.00€. Si elle n'est pas acquise dans un délai imparti de trois ans, elle ne pourra plus être exploitée et il ne restera que deux licences dans la commune. Toute licence perdue ne peut plus être créée. Cette licence présente également l'intérêt de pouvoir être utilisée à l'Abreuvoir à la buvette du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de la licence IV attachée au Bar des Amis pour la somme de quatre mille euros.

### **Validation du règlement du marché**

Le Maire présente la proposition de règlement du marché à l'Abreuvoir qui a recueilli l'assentiment des commerçants, artisans et producteurs qui exposent actuellement. Ils sont globalement satisfaits de la fréquentation du marché. Seuls seront redevables d'une participation les commerçants qui viennent moins de vingt semaines par an et ceux qui ne justifieront pas leurs absences. Le Maire propose de modifier la régie photocopie afin de percevoir les sommes dues par les commerçants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le règlement proposé et la modification de la régie à l'unanimité.

### **Vente de la maison DESPRES**

Le Maire informe l'assemblée que l'OPSOM a entériné au cours de son dernier conseil d'administration l'achat de la maison sise 18 rue CREPIN appartenant à la commune.

Un architecte est venu ce jour afin de dresser un état des lieux de l'existant. La proposition financière n'ayant pas été établie de façon officielle, la fixation du prix de vente est reportée à la prochaine réunion.

### Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS

Le Maire présente le projet de PADD du PLUI de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS qui permet de fixer les orientations souhaitées pour notre territoire pour une durée de 10 à 15 ans. C'est également sur la base de ce document d'urbanisme que seront examinées les autorisations de droit des sols. Le PADD s'articule autour de trois axes majeurs : la qualité du cadre de vie, les politiques sectorielles pour un projet global et transversal et la maîtrise du développement urbain.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal ne relève aucune incompatibilité entre le projet présenté et les orientations souhaitées par la commune. Le PADD est entériné à l'unanimité.

### Convention d'occupation des locaux avec le groupe La Poste

Le Maire expose à l'assemblée les termes d'une convention établie avec le groupe la Poste. Elle est motivée par un changement d'organisation au sein du service courrier de la Poste, confrontée à une baisse significative du volume distribué. Les facteurs sont désormais tenus de travailler à la journée et le groupe La Poste a sollicité la commune pour leur mettre à disposition un local leur permettant de prendre leur pause déjeuner. **M. DE SAINT RIQUIER** leur a proposé le bureau des permanences pour la somme annuelle de 800.00€ indexée sur l'indice de la construction de l'INSEE, à raison d'une occupation six jours sur sept entre 12h00 et 13h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les termes de la convention proposée avec le groupe la Poste à l'unanimité.

### Modification des horaires de l'éclairage public

Suite à divers dysfonctionnements, le Maire propose à l'assemblée de délibérer afin de déterminer les horaires et conditions d'utilisation de l'éclairage public. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de laisser l'éclairage public allumé toute la nuit, une lampe sur deux route Nationale et deux sur trois rue du Général CREPIN.

**M. DUBOIS** propose de tester un néon à leds rue d'Amiens. Le dysfonctionnement de l'éclairage solaire à l'école n'a pas été corrigé, l'entreprise qui l'avait installé sera recontactée.

### Réparation de l'horloge de l'église

Le Maire présente à l'assemblée le devis de réparation de l'horloge de l'église par les établissements Huchez pour la somme de 1137.00€H.T. que le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**M. DE SAINT RIQUIER** informe l'assemblée que Me PETIT nous a fait part dans un courrier de l'intention de l'entreprise VCI Aménagement d'acheter les parcelles mises en vente par Mme GARNIER dont la commune s'était également porter acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal réaffirme sa volonté de faire valoir son droit de préemption.

**M. DE SAINT RIQUIER** soumet à l'approbation du Conseil municipal l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme pour un montant de 50€. Compte tenu des projets que la commune souhaite initier, le Conseil municipal est favorable à cette adhésion à l'unanimité.

**M. DE SAINT RIQUIER** présente à l'assemblée les différentes techniques et matériels proposés par plusieurs fabricants dans le but de fermer les arcades de l'Abreuvoir pour la période hivernale avec un matériau permettant le passage de la lumière et protégeant des intempéries. Les prix et solutions sont très disparates. **M. DE SAINT RIQUIER** annonce qu'il se rendra à Flixecourt chez un spécialiste de la bâche avec **M. LOEUILLET** pour voir sur place ce qui est réalisable.

**M. DE SAINT RIQUIER** présente également un devis pour appliquer un imperméabilisant sur le sol de la halle. Le Conseil municipal est favorable à la réalisation d'un essai avant de s'engager.

Suite à une réunion organisée par le Président du département à l'intention des communes concernées par l'implantation d'éoliennes, **M. DE SAINT RIQUIER** présente à l'assemblée un projet de convention avec la société qui va implanter les prochaines éoliennes afin d'obtenir des mesures compensatoires. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à négocier celles-ci.

**M. DE SAINT RIQUIER** propose à l'assemblée d'exempter les entreprises qui ont participé à la construction de la halle de marché des pénalités de retard que le contrat impose. Le retard est en effet dû aux intempéries qu'elles ne peuvent pas maîtriser. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte d'exonérer les entreprises pré citées des pénalités de retard.

**M. DE SAINT RIQUIER** informe l'assemblée que la commune de FIENVILLERS souhaite louer la nacelle la première semaine de décembre. La commune d'AGENVILLE a également confirmé cette intention.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BERNAVILLOIS**

**M. SOMON** évoque les sujets débattus lors du dernier conseil communautaire, la commune nouvelle, le schéma de mutualisation et la fusion des Communauté de communes. Il informe l'assemblée que la loi Notre promulguée le 07 août dernier porte le seuil de population des Communautés de communes à 15 000 habitants. La Communauté de communes du BERNAVILLOIS comptant environ 6 800 habitants est concernée par cette obligation et l'assemblée communautaire a mandaté son Président pour contacter les Communautés de communes du Doullennais et de Bocage Hallue pour conclure une éventuelle fusion. Celle-ci est régie par un calendrier très précis et devra être mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **SIEA du BERNAVILLOIS**

**Mme ETEVE** informe l'assemblée qu'un diagnostic concernant l'eau potable va être réalisé par l'AMEVA. Un nouveau captage est recherché pour la commune d'HEUZECOURT et ses environs. Un contrat de suivi de la délégation de service public correspondant à l'ancien périmètre du syndicat de la région de BERNAVILLE a également été conclu au profit de l'AMEVA. La loi Notre prévoit qu'en 2020, la compétence eau et assainissement soit transférée à la Communauté de communes.

**M. LARGY** souhaite faire l'inventaire des concessions funéraires à reprendre. **M. DE SAINT RIQUIER** informe que Mme LAMBERT déterminera une date avec lui pour entreprendre cette tâche. **M. PATTE** signale que la tombe BLONDEL-PROUVILLE a été sécurisée.

**Mme LECLERCQ** rappelle à l'assemblée que l'opération « Papillons Blancs » aura lieu les 09 et 10 octobre. Elle sollicite de pouvoir occuper une salle communale pour la réception des dons des autres communes ainsi que la possibilité de recourir aux employés communaux pour porter les enveloppes et les brioches aux communes du BERNAVILLOIS. **M. DE SAINT RIQUIER** apporte une réponse positive à ses demandes.

**M. PATTE** demande à ce que **M. LEGRAS** soit recontacté pour la réparation du chemin de GRIMONT. **M. DE SAINT RIQUIER** lui enverra une nouvelle injonction et un constat d'huissier sera établi si besoin.

**M. PATTE** demande à ce que soit prévu au prochain budget l'achat de nouvelles tables pour la salle des loisirs afin de remplacer les anciennes qui ne seront bientôt plus utilisables.

**M. PATTE** fait part d'une sollicitation du club cycliste de DOULLENS qui voudrait organiser une course à BERNAVILLE. La baisse des subventions aux associations opérée par les collectivités les encourage à organiser des manifestations dans d'autres communes. Ils sollicitent pour cela une subvention de 500€. **M. DE SAINT RIQUIER** demande à ce que le club formule sa demande par écrit.

**Mme SUROWIEC** signale la dangerosité de la circulation à la sortie du parking de l'école. Elle souhaiterait qu'un miroir soit installé pour plus de visibilité ou d'inverser les entrées et sorties. La solution du miroir est écartée car elle requiert un autre point d'attention de la part des automobilistes.

Elle signale également que les cyclistes remontent fréquemment la rue à contresens.

**M. DE SAINT RIQUIER** le signalera aux gendarmes.

**M. POIGNANT** s'enquiert des tarifs de la nacelle pour une entreprise ou un particulier. **M. DE SAINT RIQUIER** informe que la location de la nacelle n'est pas prévue pour ces derniers mais uniquement aux collectivités dans le cadre de la mutualisation.

#### Clôture de la séance à 0h30

La Secrétaire de séance,

Céline NOWACZYK

Le Président de séance,

Gérard DE SAINT RIQUIER

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 25 Septembre 2015

NOM Prénom	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
DE SAINT RIQUIER Gérard	12 Rue Raphaël DUPREZ 123 Route Nationale	12 mai 2015	
SOMON Laurent	123 Route Nationale	12 mai 2015	
ETEVE Elisabeth	31 Rue Léon SOUDET	12 mai 2015	
PATTE Didier	32 Rue du Général Jean CREPIN	12 mai 2015	
LARGY Guy	12 Rue d'AMIENS	23 Mars 2014	
HEMON Claude	13 Rue Raphaël DUPREZ	23 Mars 2014	
LOEUILLET Hervé	96 Route Nationale	23 Mars 2014	
PAULINO Maria-Hélène	130 Route Nationale	23 Mars 2014	
POIGNANT Frédéric	111 Route Nationale	23 Mars 2014	
LECLERCQ Christelle	24 Rue MARTIN	23 Mars 2014	
DUBOIS Stéphane	58 Route Nationale	23 Mars 2014	

DECAUDIN Virginie	12 Rue des JUIFS	23 Mars 2014	
NOWACZYK Céline	39 Rue du Général Jean CREPIN	23 Mars 2014	
SUROWIEC Audrey	9 Résidence Léon SOUDET	23 Mars 2014	
RANSON Virginie	49 Route Nationale	23 Mars 2014	